Belgique: cinq ans avec sursis pour Ahmed Freha et perpétuité pour Fethi Rezzioui, deux Algériens jugés pour le meurtre à coups de couteau d'un homosexuel après avoir eu des relations sexuelles avec lui

13/09/2021 à 14h48



La cour d'assises de Liège a condamné vendredi en fin de soirée Ahmed Freha à une peine de 5 ans de prison avec sursis probatoire pour ce qui excède la détention préventive déjà effectuée. Il avait été déclaré coupable d'avoir commis un vol avec violences au préjudice de Luc Verheyen. Fethi Rezzioui, reconnu coupable de vol avec circonstance aggravante de meurtre, a été condamné par défaut à la peine de réclusion criminelle à perpétuité.

Luc Verheyen (45 ans) avait été tué de cinq coups de couteau portés dans la région du thorax et de l'abdomen le 11 octobre 2009 à son domicile de Grâce-Hollogne. **Ahmed Freha et Fethi Rezzioui, deux Algériens âgés de 38 et 39 ans**, avaient été identifiés plusieurs années après les faits sur la base de

leurs empreintes et d'analyses de relevés ADN. **Les deux accusés avaient accompagné Luc Verheyen chez lui et avaient entretenu des relations sexuelles. C'est après ces rapports homosexuels que Luc Verheyen avait été tué de cinq coups de couteau.**

Ahmed Freha et Fethi Rezzioui étaient tous deux accusés de vol avec la circonstance aggravante de meurtre commis pour faciliter ce vol ou en assurer l'impunité. Seul Ahmed Freha, qui rejetait l'accusation de meurtre sur son complice, avait comparu lors du procès, tandis que Fethi Rezzioui avait pris la fuite pour se réfugier dans le désert du Sahara. (…)

Lors des débats sur les peines à infliger aux accusés, l'avocat général Pascale Schils avait requis une peine de 15 ans d'emprisonnement contre Ahmed Freha et la peine de réclusion criminelle à perpétuité contre Fethi Rezzioui. Les avocats d'Ahmed Freha, Me Emeline Thône et Me Renaud Molders-Pierre, avaient sollicité une peine assortie d'un sursis, en raison notamment de l'écoulement du temps depuis la commission des faits. Le vol avec violence reproché à leur client aurait été prescrit s'il avait été jugé en correctionnelle.

Finalement, le jury et la cour ont condamné Ahmed Freha à une peine de 5 ans de prison avec sursis probatoire pour ce qui excède la détention déjà effectuée. Il devra respecter diverses conditions probatoires, comme s'abstenir de consommer de l'alcool et des stupéfiants et ne plus avoir de contact avec Fethi Rezzioui. Fethi Rezzioui a, lui, été condamné à la peine de réclusion criminelle à perpétuité.

RTC.be